

Prêt COVID RESISTANCE

ENTREPRISES ASSOCIATIONS



A partir du **16 avril**, plateforme unique pour déposer une demande :

<https://tpe.initiative-sud.com>

Qu'est-ce que le prêt COVID Résistance ?

- # Prêt à l'entreprise ou à l'association compris entre 3 000€ et 10 000€,
- # Prêt à taux zéro,
- # Sans apport complémentaire obligatoire,
- # Possibilité de différé de remboursement de 18 mois maximum,
- # Durée de remboursement de 5 ans maximum,
- # Tout type d'entreprise ou d'association :
 - dont le siège social est en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
 - autonome au sens de la réglementation européenne,
 - jusqu'à 20 salariés,
 - connaissant une baisse d'activité d'au moins 30% ou des besoins de trésorerie impactant la viabilité de l'entreprise liés à la crise sanitaire et aux mesures de fermeture administrative et/ou de confinement.

Quelles sont les étapes pour en bénéficier ?

MONTAGE DU DOSSIER
Montage du dossier de financement en ligne,
par l'entreprise ou, sur simple demande,
par l'un des partenaires opérationnels

**PRÉSENTATION DE VOTRE DEMANDE
EN COMITÉ D'AGRÈMENT INITIATIVE**
instruction par un chargé d'affaires et
expertise en comité



1 INSCRIPTION SUR LE SITE

2 DEPOT EN LIGNE DE VOTRE DEMANDE
par vous ou votre structure d'accompagnement

3 DÉBLOCAGE DES FONDs
après signature du contrat de prêt

Les co-financeurs locaux :

L'instructeur :